

CONSERVATOIRE à Rayonnement Départemental du GRAND DOLE

Tarifs pour l'année scolaire 2018-2019

Frais de dossier : 28€

Frais de scolarité (tarifs de base annuels « Jeune élève Grand-Dolois ») :

Quotient familial de référence¹	T1 -> 600€	T2 600,01 à 2000€	T3 2000,01€ ->
Cours collectif seul (<i>Jardin musical, éveil, FM seule</i>)	66	83	100
Cursus Maîtrise	96	120	144
Cursus Danse (<i>cycles 1 et 2</i>)			
Cursus Instrument ou voix soliste (<i>initiation, cycle 1 et parcours amateur</i>)	136	170	204
Cursus Danse (<i>cycle 3</i>)			
Cursus Instrument ou voix soliste (<i>cycles 2 et 3</i>).	160	200	240

Tarifs spécifiques (hors Quotient familial) :

2 ^{ème} discipline (<i>tarif de base « jeune grand-dolois »</i>)	85
Adultes de plus de 26 ans :	Tarif de base majoré de 50%
Elèves résidant hors du Grand-Dole :	Tarif de base majoré de 80%
Réduction à partir du 3 ^{ème} enfant :	50% sur le tarif le plus élevé et exonération des frais de dossier
Pratique collective amateur « seule » (<i>orchestre d'harmonie, Musique municipale, chorales...</i>)	50 (<i>tarif unique</i>)
Ateliers ponctuels ou master-classes ² (par séance de 1h à 3h) :	(<i>exonération des frais de dossier</i>) Grands-Dolois 5€ / Extérieurs 10€

Mise à disposition de locaux et matériels :

Instruments (<i>règlement par semestre ou par an</i>) :	80€ par semestre / 160€ par an
Auditorium Karl Riepp³	
Séance de répétition supplémentaire (<i>jusqu'à 3h</i>)	45
Concert gratuit ou à but caritatif	110
Concert avec entrées payantes	165
Utilisation de l'orgue (<i>travail de 1 à 3h / par concert</i>)	5 / 55
Studios « Musiques actuelles »⁴	Grand-dolois / Extérieurs
Séance de répétition (<i>jusqu'à 3h</i>)	20 / 36
A l'année	200 / 360

Concerts organisés par le CRD⁵ : Entrée 5€ (Tarif unique)

¹ QF = (Revenu Fiscal de Référence / 12) / nombre de parts

² Pour les groupes constitués (musiques actuelles) le tarif groupe est égal à 3 x le tarif individuel

³ La mise à disposition de l'Auditorium pour des répétitions ou concerts est consentie à titre gracieux deux fois par an pour les associations musicales dont le siège social est fixé à Dole.

Pour un concert, le tarif inclut une répétition générale et la mise à disposition de la salle Laloy comme « loge ». Aucune collation n'est autorisée à l'Auditorium ou en salle Laloy. Une salle peut être mise à disposition sur demande.

Le piano et l'orgue sont accordés régulièrement. Toute demande d'accord ou retouche préalable à un concert devra être transmise au secrétariat du pôle des Actions Culturelles au moins une semaine à l'avance et sera effectué par le Conservatoire.

Dans tous les cas, les activités du Conservatoire restent prioritaires pour l'utilisation de l'Auditorium et de l'orgue.

⁴ La mise à disposition éventuelle de matériels (batterie, amplis, etc) sera précisée par contrat.

⁵ Gratuité pour les élèves du CRD, pour tous les jeunes de moins de 16 ans et pour les titulaires de la carte jeune